



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le six du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement à huis clos, dans la salle du Conseil Municipal, afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 29/09/2020

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Conseillers municipaux.

Excusés : Jacques DURIEU, qui donne pouvoir à Monsieur Aimé DUQUENNE

Secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES

DELIBERATION N° 2020-30 – URBANISME ET TRAVAUX – MAISON DES ASSOCIATIONS – MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET SECURITE

Dans le cadre des travaux de restructuration du centre-ville de Gruson, la phase une du chantier doit être réceptionnée courant janvier 2021.

Pour rappel, la phase une de ce projet correspond à la construction d'un bâtiment desservant :

- Un restaurant scolaire,
- Une bibliothèque et
- Une salle polyvalente.

Le planning des travaux acté prévoit un démarrage de la phase deux, dès réception de la phase une.

Pour rappel, la phase deux dudit projet correspond à :

- La réhabilitation et extension de la mairie actuelle,
- La réhabilitation de la salle polyvalente actuelle et
- La création d'une salle de réunions/polyvalente en lieu et place de la bibliothèque et de la salle des associations.

Afin de pouvoir démarrer dans les délais impartis cette phase deux, un travail de déménagement des services municipaux doit être entrepris dans les prochaines semaines.

Après discussions et études, en lien avec notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et notre architecte, et en collaboration avec les services de la ville, plusieurs solutions ont été envisagées pour relocaliser provisoirement l'accueil de la mairie : l'école Pasteur, la nouvelle bibliothèque...

Il est ressorti de ces débats, que la relocalisation provisoire aurait davantage d'intérêt au sein de la maison des associations (ancien presbytère).

Cette solution envisagée répond à plusieurs critères :

- Rendre opérationnel la bibliothèque et la salle polyvalente nouvellement créées dès la réception des travaux,
- Ne pas perturber la vie de l'Ecole Pasteur en évitant d'utiliser l'ancien logement de fonction de l'école et le dortoir actuel,
- Garder une centralité d'accueil et un espace connu des habitants,
- Répondre aux engagements pris lors du vote de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) en séance du Conseil Municipal en date du 29 juin 2019 (Délibération n°2019/25 ci-annexée),
- Rendre la Maison des Associations conforme à la réglementation en vigueur au titre des Etablissements Recevant du Public (ERP).

La réhabilitation de la Maison des Associations, devant être engagée rapidement et à minima afin de respecter les consignes de sécurité des pompiers notamment, a déjà fait l'objet d'un dépôt d'Autorisation de Travaux (AT) au titre des ERP. L'instruction de cette AT est actuellement en cours.

Les travaux envisagés concernent donc :

- **Electricité**
 - o Installation alarme incendie
 - o Installation d'un éclairage de sécurité
 - o Installation de l'ancienne baie de brassage de la mairie + réseau RJ 45
 - o Nouveau tableau électrique

- Remplacement de l'ensemble de la distribution (actuellement câbles gaines en coton au R+1 et R+2) en goulottes apparentes
 - Nouveau luminaire 600 x 600 dans faux plafonds acoustiques de la grande salle
 - Luminaire Led dans circulation et locaux aux R+1 et R+2.
- **Plomberie / Chauffage**
 - Installation de la chaudière gaz de l'ancienne mairie au sous-sol et raccordement au réseau de chauffage centrale
 - Installation d'un lave-mains dans les WC
 - Installation d'un ballon eau chaude pour le lave-mains des WC
 - Installation de barres de transfert pour PMR.
- **Menuiserie extérieur**
 - Dépose et remplacement des 2 fenêtres sur rue dans la grande salle
 - Installation d'une porte pleine pour la seconde sortie dans la grande salle
 - Installation d'une porte vitrée extérieur entre l'actuel vestiaire et l'actuelle cuisine (qui sera démolie)
- **Maçonnerie :**
 - Agrandissement des tableaux pour l'installation des 2 nouvelles portes extérieures.
- **Plâtrerie / menuiserie**
 - Suppression de la cloison en stockage du hall et WC
 - Dépose et comblement de la porte en actuel vestiaire et WC
 - Remplacement et agrandissement porte : grande salle, bureau principale et nouvel accès WC
 - Remplacement de la porte vers la Cave CF ½ H
 - Enclouonnement de la cage d'escalier
 - Remplacement des portes de stockage à l'étage CF ½ H
 - Doublage du mur côté rue de la grande salle
 - Installation d'un faux plafond acoustique 600 x 600 dans la grande salle
- **Peinture :**
 - Dé-tapissage, ratissage et peinture des murs et plafonds au RDC
 - Peinture portes et boiseries intérieures au RDC

Pour réaliser ces travaux, notre architecte a questionné les entreprises actuellement sur chantier. Le retour des entreprises concernées (Maçonnerie, Electricité, Plomberie, Menuiserie alu, Menuiserie et Plâtrerie, Peinture) fait état d'un devis général d'environ 43 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 12 voix pour – 3 voix contre (Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Aimé DUQUENNE) – 0 abstention, **décide** :

- D'approuver la réalisation de la mise aux normes accessibilité-sécurité de la Maisons des Associations
- De valider le transfert des services de la Mairie au sein de la Maison des Associations
- De permettre à Monsieur le Maire d'engager les dépenses liées aux travaux précités.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Olivier TURPIN

